



FORMULAIRE D'ALLOCATION POUR SERVICES DE GARDE SEPB

Veillez compléter ce formulaire et le transmettre à Gwenne Farrell, secrétaire-trésorière, ou le remettre au secrétariat du congrès du SEPB dès que possible.

(Veillez dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie)

Section locale _____ Date _____

Nom du membre délégué _____

Adresse postale _____

Tél. rés. (____) _____

Tél. trav. (____) _____

Courriel _____

Nom de l'enfant _____

âge _____

âge _____

Date(s) du service de garde _____

Réunion(s) suivie(s) _____

Total _____ \$

Signature de la personne présidente, section locale

Signature, responsable de la garde

Une allocation de 75,00 \$ par jour, par membre, par famille sera versée à tout membre délégué admissible en vertu de la politique sur les services de garde pour le congrès du SEPB.

Politique du SEPB sur les services de garde pour le congrès

Le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau offre une allocation jusqu'à concurrence de 75,00 \$ par jour, par membre, par famille si des frais de garde sont engagés.

Cette allocation pour services de garde s'applique pour chaque jour de présence au congrès ou à une réunion de comité du congrès qui ne constitue pas pour le membre délégué un jour normal de travail.

L'allocation est versée si des frais supplémentaires sont engagés en dehors des heures normales de travail du membre délégué.

La personne présidente de la section locale doit signer le présent formulaire.

La personne qui prodigue les services de garde doit également signer ce formulaire.

Le SEPB encourage toutes les sections locales affiliées à adopter une politique sur les services de garde pour activités syndicales.